

### Compte rendu de la Formation Spécialisée du 01/04/2025



## Formation spécialisée du 01/04/2025

Le Comité social d'administration locale (CSAL) de la DIRCOFI Ile-de-France s'est réuni en formation spécialisée le 1er avril 2025. La CFTC Finances publiques, siégeant en alliance avec la CFDT, vous rend compte de cette instance.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Réponses de la Direction aux délibérations des organisations syndicales ;
2. Point sur le déménagement au SPALLIS ;
3. Point sur le recensement des demandes de formation ;
4. Note d'orientations ministérielles "santé, sécurité et conditions au travail" sur la période 2025-2026 ;
5. Questions diverses :

### COMPTE-RENDU

#### 1) Réponses de la direction aux délibérations des organisations syndicales :

Ces réponses font suite aux questions posées au Président de la FS, relatives à l'incident qui s'est produit le 29 mai 2024 vers 14h15 ayant mené au "malaise" d'un collègue ayant été transporté à l'hôpital.

Le collègue concerné avait envoyé un premier courriel le 22 mai et a envoyé une relance le 27 mai, attendant une réponse de la Direction sur sa crainte d'une discrimination dans le cadre de sa progression de carrière.

La Direction répond aux organisations syndicales saisies que :

*« sur les éléments présentés à cette date, aucun ne permettait d'étayer l'existence d'une discrimination. Le courriel était écrit sous la forme d'un ultimatum, et par principe, la Direction refuse de répondre aux injonctions verbales. La plateforme QUALICARE s'est saisie de ce dossier. La Direction n'a pas eu de réponse de QUALICARE. »*

#### 2) Point sur le déménagement au SPALLIS :

Sur la demande d'expertise par un expert certifié (UGAP) sur le projet de déménagement de la DIRCOFI dans le bâtiment SPALLIS, la Direction et les organisations syndicales ont évoqué le coût de cette prestation et le cadencement du calendrier entre avril et juillet 2025.

La Direction attend une version corrigée du macro-zoning (aménagement des grands espaces). Nous ne disposons pas encore à ce jour de macro-zoning stabilisé. Toutefois, tant AGILE que l'aménageur d'espaces choisi par Bercy, nous indiquent que les ateliers "maquette" de la semaine du 1<sup>er</sup> avril peuvent se tenir.

Ces ateliers avec les agents sont présentés par la Direction comme un accompagnement à l'aménagement des espaces.

La Direction a communiqué aux élus du personnel un document que l'on qualifie de "*stacking*" correspondant à une présentation en coupe par étage des localisations des différents services/missions avec l'indication des surfaces à aménager correspondantes.

La Direction a précisé que ces réflexions/travaux en cours peuvent amener à des amendements de ce *stacking* et que la représentation visuelle figurant sur ce document établi en interne n'est pas à l'échelle.

Une fois que cette étape du macro-zoning aura été passée, ce sera l'étape du micro-zoning : dresser les cloisons, le mobilier (tables, fauteuils, chaises, armoires, mopieurs, notamment), les branchements.

La Direction a communiqué aux organisations syndicales le 28 mars le mémoire technique adressé récemment par la société SECAFI. La Direction est en ce moment en discussion avec l'expert indépendant SECAFI des espaces de travail au regard des délais annoncés et du coût de la prestation impactant fortement la DGF.

L'expert indépendant SECAFI que les représentants du personnel ont demandé en séances de la Formation spécialisée et obtenu de la Direction a débuté sa mission d'expertise de nos aménagements au Spallis.

**La CFTC Finances publiques soutient la désignation d'un expert indépendant, dont la mission sera d'évaluer l'aménagement des espaces et ses conséquences sur les conditions de travail et la santé physique et mentale des agents.**

### 3) Point sur le recensement des demandes de formation financées par la FS :

Au 27/03/2025, 69 agents ont répondu au sondage relatif au recensement des demandes de formation financées par la Formation spécialisée.

Parmi les réponses obtenues :

- 39 souhaitent participer à la formation Premiers secours citoyen( PSC). Ce total comptabilise les agents qui se sont inscrits à la formation SST initial et formation SST recyclage ;
- 22 souhaitent participer à la formation sur la prévention des TMS (troubles musculo squelettiques) ;
- 17 souhaitent participer à la formation sur la prévention des RPS (risques psycho-sociaux) ;
- 11 souhaitent participer à la formation réglementaire des équipiers de première intervention, manipulation extincteurs ;
- 3 souhaitent participer à la formation prévention du risque routier/conduite préventive professionnelle ;
- 2 souhaitent participer à la formation sensibilisation à la sécurité routière en mobilité douce (vélos/trottinettes) ;

- 1 souhaite participer à la formation habilitation électrique BE-BS.

### 4) Note d'orientations ministérielle "santé, sécurité et conditions au travail" 2025-2026 :

Six axes prioritaires sont retenus dans la note d'orientation 2025-2026 :

- 1/ Conforter une politique ambitieuse et ministérielle en santé sécurité au travail concertée en instances de dialogue social et reposant sur un réseau d'acteurs de prévention et un budget dédié ;
- 2/ Faire vivre la démarche de prévention des risques professionnels : assurer l'efficacité des campagnes annuelles de recueil des risques, prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention pour tous ;
- 3/ Agir sur l'organisation du travail pour améliorer les conditions de travail ;
- 4/ Prévenir les risques de désinsertion professionnelle ;
- 5/ Renforcer la prévention contre trois risques professionnels : les atteintes à la sécurité des agents, le risque amiante et l'impact du changement climatique ;
- 6/ Agir en faveur de la préservation de la santé mentale et renforcer l'accompagnement des agents dans ce domaine ;

**La CFTC Finances publiques salue ces objectifs ambitieux, encore faut-il y affecter les moyens nécessaires. Malheureusement, l'enveloppe de crédits pour les formations de prévention va baisser en 2025, dans un contexte de contrainte budgétaire forte.**

**Par ailleurs, les évolutions annoncées dans la note du 31 janvier 2025 en matière de lignes directrices de gestion pour les mutations nourrissent des inquiétudes fortes parmi les agents, qui voient se mettre en place un système de recrutement à profil et de mise en concurrence des agents entre eux, générant ainsi du stress supplémentaire pour les agents.**

**La DGFIP ne cesse de détruire le cadre de l'environnement de la mobilité des agents et la CFTC Finances publiques dénonce cette politique.**